

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation: 05/09/2016

Date de l'annonce publique: 05/09/2016

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Jean Beissel, Edmée Besch-Glangé, Jean Bissen, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	Nancy Brosius et Ed Buchette, conseillers - excusés
Vote public	Roland Trausch

Ordre du jour

1. Présentation du projet de modification des statuts du syndicat intercommunal SICONA-Ouest.
2. Approbation des projet et devis au montant de 746.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement du terrain de football synthétique (terrain n° 2) au stade François Trausch à Mamer.
3. Décision de principe au sujet du projet de règlement sur les cimetières communaux.
4. Allocation de subsides :
 - a) répartition des subsides ordinaires 2015 aux associations ;
 - b) 100,00 € à l'a.s.b.l. Lëtzebuerger Maarteverband à titre de contribution communale pour la réalisation de diverses actions publicitaires ;
 - c) 100,00 € à l'a.s.b.l. Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale à l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire ;
 - d) 250,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Beggen ;
 - e) 5.906,00 € à l'a.s.b.l. Holzemer Flentermais à titre de participation communale aux frais de confection de coulisses.
5. Décision sur le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP QE HAB-1 concernant la cité Kurt à Capellen (rue Hiereknapp, rue Michel Rodange, avenue Grand-Duc Jean et impasse Grand-Duc Jean), élaboré par le bureau Zeyen & Baumann pour le compte de la commune de Mamer (art. 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).
6. Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer :
 - a) allocation d'un subside exceptionnel de 16.353,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer en vue de l'indemnisation des heures de permanence et de garde prestées en 2015 ;
 - b) allocation d'un subside exceptionnel de 2.400,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation du chef de corps en 2016.
 - c) allocation d'un subside exceptionnel de 3.840,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation des 2 chefs de corps adjoints en 2016 ;
 - d) allocation d'un subside exceptionnel de 4.500,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation des chefs de section en 2016.
7. Finances :
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2013 de l'Office Social Commun à Mamer ;
 - c) approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2014 de l'Office Social Commun à Mamer.
8. Circulation :
 - a) modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008 (avenant n° 12) ;
 - b) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans diverses rues à Mamer et à Holzem ;
 - c) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Koerich à Capellen.
9. Décision de dénommer la rue desservant le plan d'aménagement particulier « op dem Aker – an den Strachen » à Holzem « rue Hélène Fournelle ».

10. a) démission de M. Daniel Calderon comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration ;
- b) démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la commission scolaire ;
- c) Démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge ;
- d) démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge ;
- e) nomination de Mme Christiane Hames comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge.
11. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
12. Affaires de personnel :
 - a) remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services à Mme Maryse Weis-Baden, Mme Marcelle Ney-Marx, M. Tom Carier, M. Marco Knepper et M. Robert Ruden ;
 - b) allocation d'un cadeau de départ à la retraite à Mme Madeleine Faber ;
 - c) création d'un poste d'artisan détenteur d'un brevet de maîtrise d'installateur chauffage-sanitaire pour renforcer l'équipe « eau » ;
 - d) création d'un poste d'artisan détenteur d'un DAP (ancien CATP) de pépiniériste-paysagiste pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations » ;
 - e) création de d'un poste de salarié à tâche manuelle non-qualifié pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations », détenteur du permis de conduire C ;
 - f) reconversion du poste d'ingénieur technicien créé par délibération du conseil communal du 12/10/2015 en un poste d'ingénieur, de préférence avec formation génie civil ;
 - g) nomination provisoire d'un ingénieur (séance à huis clos) ;
 - h) démission d'un rédacteur au secrétariat communal (séance à huis clos) ;
 - i) nomination définitive d'un rédacteur au secrétariat communal (séance à huis clos).
 - j) nomination provisoire ou définitive d'un agent municipal (séance à huis clos).

Le conseil communal est d'accord de traiter le point 5 « Décision sur le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP QE HAB-1 concernant la cité Kurt à Capellen (rue Hiereknapp, rue Michel Rodange, avenue Grand-Duc Jean et impasse Grand-Duc Jean), élaboré par le bureau Zeyen & Baumann pour le compte de la commune de Mamer (art. 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain) » comme 2^{ème} point de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour 1	Présentation du projet de modification des statuts du syndicat intercommunal SICONA-Ouest
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend M. Claude Elsen, secrétaire du syndicat, présenter le projet de modification des statuts du syndicat intercommunal SICONA-Ouest et après un bref échange de vues n'a pas d'observations ou d'objection à formuler à l'encontre du projet.

Aux termes de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13/12/1988 Monsieur le bourgmestre Gilles Roth se retire dans l'enceinte du public.

Point de l'ordre du jour 2	Décision sur le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP QE HAB-1 concernant la cité Kurt à Capellen (rue Hiereknapp, rue Michel Rodange, avenue Grand-Duc Jean et impasse Grand-Duc Jean), élaboré par le bureau Zeyen & Baumann pour le compte de la commune de Mamer (art. 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain)
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

- avec huit contre deux voix, se prononce contre l'avis favorable de la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur réf.17764/22C du 23/08/2016 ;

- avec huit voix et deux abstentions, décide de rejeter le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP QE HAB-1 concernant la cité Kurt à Capellen /rue Hierenknapp, rue Michel Rodange, avenue Grand-Duc Jean et impasse Grand-Duc Jean), élaboré par le bureau Zeyen & Baumann pour le compte de la commune de Mamer (art.30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 3	Approbation des projet et devis au montant de 746.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement du terrain de football synthétique (terrain n° 2) au stade François Trausch à Mamer
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

- approuve les projet et devis au montant de 746.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement du terrain de football synthétique (terrain n° 2) au stade François Trausch à Mamer ;
- prie Monsieur le Ministre des Sports de bien vouloir accorder une aide financière de l'Etat pour la réalisation du projet.

Point de l'ordre du jour 4	Décision de principe au sujet du projet de règlement sur les cimetières communaux
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

prend la décision de principe d'adopter le projet de règlement sur les cimetières communaux.

Point de l'ordre du jour 5-a	Allocation de subsides - répartition des subsides ordinaires 2015 aux associations
---	---

Le conseil communal, unanimement

arrête les subsides ordinaires 2015 comme suit :

Article	section budgétaire	Total du subside €
3/260/648110/99001	Précarité sociale	6.262,50 €
3/320/648110/99012	Services de secours	4.010,15 €
3/410/648110/99012	Agriculture, syviculture, viticulture	550,00 €
3/430/648110/99001	Tourisme	925,00 €
3/542/648110/99001	Protection de la nature	2.335,87 €
3/825/648110/99001	Associations sportives	83.312,18 €
3/890/648110/99001	Autres loisirs, culture et cultes	33.646,00 €
	TOTAL	131.041,70 €

Point de l'ordre du jour 5-b	Allocation de subsides exceptionnels - 100,00 € à l'a.s.b.l. Lëtzebuenger Maarteverband à titre de contribution communale pour la réalisation de diverses actions publicitaires
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Lëtzebuenger Maarteverband un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de contribution communale pour la réalisation de diverses actions publicitaires.

Point de l'ordre du jour 5-c	Allocation de subsides exceptionnels - 100,00 € à l'a.s.b.l. Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale à l'occasion de la célébration du 60^{ème} anniversaire
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de contribution communale à la célébration du 60^{ème} anniversaire.

Point de l'ordre du jour 5-d	Allocation de subsides exceptionnels - 250,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Beggen
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 250,00 € pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Beggen du 20 au 24/07/2015.

Point de l'ordre du jour 5-e	Allocation de subsides exceptionnels - 5.906,00 € à l'a.s.b.l. Holzemer Flettermais à titre de participation communale aux frais de confection de coulisses.
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Holzemer Flettermais un subside exceptionnel de 5.906,00 € à titre de participation communale aux frais de confection de coulisses.

Point de l'ordre du jour 6-a	Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer - allocation d'un subside exceptionnel de 16.353,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer en vue de l'indemnisation des heures de permanence et de garde prestées en 2015
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer au corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer, sur base d'un décompte, un subside exceptionnel de 16.353,00 € en vue de l'indemnisation des agents volontaires pour les heures de permanence et de garde prestées en 2015 dans l'intérêt du Service d'Incendie et de Sauvetage de Mamer.

Point de l'ordre du jour 6-b	Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer - allocation d'un subside exceptionnel de 2.400,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation du chef de corps en 2016
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer au corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 2.400,00 € pour l'indemnisation du chef de corps en 2016.

Point de l'ordre du jour 6-c	Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer - allocation d'un subside exceptionnel de 3.840,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation des 2 chefs de corps adjoints en 2016
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer au corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 3.840,00 € (2 x 1.920,00 €) € pour l'indemnisation des 2 chefs de corps adjoints en 2016.

Point de l'ordre du jour 6-d	Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer - allocation d'un subside exceptionnel de 4.500,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer pour l'indemnisation des chefs de section en 2016
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer au corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 4.500,00 € pour l'indemnisation du chefs de section en 2016.

Point de l'ordre du jour 7-a	Finances communales - approbation de titres de recette
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve des titres de recette au montant total de 5.000.232,34 €.

Point de l'ordre du jour 7-b	Finances - approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2013 de l'Office Social Commun à Mamer
---	--

Le conseil communal, unanimement

arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2013 de l'Office Social Commun à Mamer, tels qu'ils ont été vérifiés par la Direction du contrôle de la comptabilité communale.

Point de l'ordre du jour 7-c	Finances - approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2014 de l'Office Social Commun à Mamer
---	--

Le conseil communal, unanimement

arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2014 de l'Office Social Commun à Mamer, tels qu'ils ont été vérifiés par la Direction du contrôle de la comptabilité communale.

Point de l'ordre du jour 8-a	Circulation - modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008 (avenant n° 12)
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de modifier le règlement de circulation communal.

Point de l'ordre du jour 8-b	Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans diverses rues à Mamer et à Holzem
---	---

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'une validité supérieure à 72 heures dans les localités de Mamer et Holzem édicté le 21/07/2016 par le collège échevinal.

Point de l'ordre du jour 8-c	Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Koerich à Capellen
---	--

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Koerich à Capellen édicté le 16/08/2016 par le collège échevinal.

Point de l'ordre du jour 9	Décision de dénommer la rue desservant le plan d'aménagement particulier « op dem Aker – an den Strachen » à Holzem « rue Hélène Fournelle »
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

décide de donner le nom « rue Hélène Fournelle » à la rue desservant le plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Holzem, commune de Mamer, au lieu-dit « op dem Acker – an den Strachen », présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins pour le compte de la société « Lotisseurs in den Strachen s.à r.l. ».

Point de l'ordre du jour 10-a	Démission de M. Daniel Calderon comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration
--	---

Le conseil communal, unanimement :

1. accepte la démission de M. Daniel Calderon, domicilié à L-8313 Capellen, 13 rue Basse, comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration ;
2. remercie l'intéressé de son engagement pour la cause publique.

Point de l'ordre du jour 10-b	Démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la commission scolaire
--	--

Le conseil communal, unanimement :

1. accepte la démission de Mme Tania Picco-Albonetti, domicilié à L-8279 Holzem, 21 route de Capellen, comme membre dans la commission scolaire, représentant la liste 3 ;
2. remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

Point de l'ordre du jour 10-c	Démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge
--	---

Le conseil communal, unanimement :

1. accepte la démission de Mme Tania Picco-Albonetti, domicilié à L-8279 Holzem, 21 route de Capellen, comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge , représentant la liste 3 ;
2. remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

Point de l'ordre du jour 10-d	Démission de Mme Tanja Picco-Albonetti comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge
--	---

Le conseil communal, unanimement :

nomme Mme Christiane Hames, domiciliée à L-8310 Capellen, 42 route d'Arlon, comme membre dans la commission scolaire, représentant la liste 3.

Point de l'ordre du jour 10-e	Nomination de Mme Christiane Hames comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge
--	---

Le conseil communal, unanimement :

nomme Mme Christiane Hames, domiciliée à L-8310 Capellen, 42 route d'Arlon, comme membre dans la Commission de la Famille et du 3^{ème} Âge, représentant la liste 3.

Point de l'ordre du jour 11	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Point de l'ordre du jour 12-a	Affaires de personnel - remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services à Mme Maryse Weis-Baden, Mme Marcelle Ney-Marx, M. Tom Carier, M. Marco Knepper et M. Robert Ruden
--	--

Le conseil communal, unanimement

autorise le collège des bourgmestre et échevins à allouer aux bénéficiaires une montre jubilaire d'une valeur de 1.000,00 € T.T.C. maximum.

Point de l'ordre du jour 12-b	Affaires de personnel - allocation d'un cadeau de départ à la retraite à Mme Madeleine Faber
--	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à la susdite bénéficiaire un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 1.264,53 € maximum.

Point de l'ordre du jour 12-c	Affaires de personnel - création d'un poste d'artisan détenteur d'un brevet de maîtrise d'installateur chauffage-sanitaire pour renforcer l'équipe « eau »
--	---

Le conseil communal, unanimement :

- décide la création d'un poste d'artisan détenteur d'un brevet de maîtrise d'installateur chauffage-sanitaire pour renforcer l'équipe « eau »;
- dit que la carrière de la personne à engager s'étend sur les grades 3, 5 et 6 ;
- invite le collègue échevinal à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles de publications.

Point de l'ordre du jour 12-d	Affaires de personnel - création d'un poste d'artisan détenteur d'un DAP (ancien CATP) de pépiniériste-paysagiste pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations »
--	---

Le conseil communal, unanimement

- décide la création d'un poste d'artisan détenteur d'un brevet d'un DAP (ancien CATP) de pépiniériste-paysagiste pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations »;
- dit que la carrière de la personne à engager s'étend sur les grades 3, 5 et 6 ;
- invite le collègue échevinal à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles de publications.

Point de l'ordre du jour 12-e	Affaires de personnel - création de d'un poste de salarié à tâche manuelle non-qualifié pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations », détenteur du permis de conduire C
--	--

Le conseil communal, unanimement

- décide la création d'un poste de salarié à tâche manuelle non-qualifié pour renforcer l'équipe « entretien places publiques / plantations », détenteur du permis de conduire C;
- dit que la carrière de la personne à engager s'étend sur les grades 1, 2 et 3 ;
- invite le collègue échevinal à publier cette vacance de poste dans les formes usuelles de publications.

Monsieur le conseiller communal Marcel Schmit quitte la réunion pour répondre à des obligations personnelles.

Point de l'ordre du jour 12-f	Affaires de personnel - reconversion du poste d'ingénieur technicien créé par délibération du conseil communal du 12/10/2015 en un poste d'ingénieur, de préférence avec formation génie civil
--	---

Le conseil communal, unanimement

décide de convertir le poste d'ingénieur technicien, créé par délibération du conseil communal du 12/10/2015 et approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 30/11/2015 sous le n° 900/15, en un poste de fonctionnaire communal dans la carrière de l'ingénieur, de préférence avec formation en génie civil.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour 12-g	Affaires de personnel - nomination provisoire d'un ingénieur
--	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour 12-h	Affaires de personnel - démission d'un rédacteur au secrétariat communal
--	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour 12-i	Affaires de personnel - nomination définitive d'un rédacteur au secrétariat communal
--	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour 12-j	Affaires de personnel - nomination définitive d'un agent municipal
--	---

Séance à huis clos.